

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis n°2018/0005 du 23 juillet 2018 rendu par la Chambre Régionale des Comptes,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**SUR** avis de la Commission des Finances,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER : MET EN DEMEURE** le Président du Conseil Exécutif de Corse d'inscrire dans le budget 2018 de la Collectivité de Corse les sommes de 5 999 634,24 € et 1 940 817,60 € en section d'investissement respectivement en autorisations de programme et en crédits de paiement au chapitre 905 et les sommes de 4 516 740,37 € et 1 591 606,50 € en section de fonctionnement respectivement en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au chapitre 935, dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent avis.

**ARTICLE 2** : La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI